

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

<b>Les diplômes, titres ou certificats ci-dessous peuvent dispenser leur titulaire du ou des CACES® suivants :</b> (les conditions de la dispense sont rappelées dans la réponse à la question U.014 du FAQ CACES® 2020)	<b>Famille</b>	<b>Catégories</b>	<b>Durée de dispense</b>
<b>1. Diplômes délivrés par les établissements d'enseignement sous l'égide du ministère de l'Education Nationale</b>			
Baccalauréat Professionnel « Logistique » 	R.489	1A, 3 et 5	5 ans
Baccalauréat Professionnel « Transport » <i>(diplôme obtenu jusqu'à la session d'examen de 2022)</i>	R.489	1A	5 ans
CAP <sup>(4)</sup> « « Opérateur – Opératrice Logistique »	R.489	1A, 3 et 5	5 ans
CAP <sup>(4)</sup> « « Conducteur livreur de marchandises »	R.489	1A et 3	5 ans
Baccalauréat Professionnel « Conducteur transport routier de marchandises »	R.489	1A et 3	5 ans
CAP <sup>(6)</sup> « Conducteur d'engins de de travaux publics et carrières »	R.482	A, B1, C1, C2, D et E	10 ans
<b>2. Diplômes délivrés par les établissements d'enseignement agricole sous l'égide du ministère de l'agriculture et de la pêche</b>			
CAPA <sup>(5)</sup> "métiers de l'agriculture"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3	5 ans
CAPA <sup>(5)</sup> "travaux forestiers"	R.482	A, F	10 ans
	R.489	3	5 ans
	R.490	-	5 ans
CAPA <sup>(5)</sup> "jardinier paysagiste"	R.482	A, F	10 ans
	R.489	3	5 ans
CAPA <sup>(5)</sup> "palefrenier soigneur"	R.482	A, F	10 ans
BP <sup>(1)</sup> "agroéquipement, conduite et maintenance des matériels" selon l'UCARE*	R.482	A, F, G	10 ans
	R.489	3	5 ans
BP <sup>(1)</sup> "aménagement paysagers"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3	5 ans
BP <sup>(1)</sup> "responsable d'atelier de productions horticoles" selon l'UCARE*	R.482	A, F	10 ans
	R.486	B <sup>(PE)</sup>	5 ans
	R.489	3	5 ans
BP <sup>(1)</sup> "responsable d'entreprise agricole"	R.482	A, F	10 ans
BP <sup>(1)</sup> "responsable de chantiers forestiers" selon l'UCARE*	R.482	A, F	10 ans
	R.490	-	5 ans
BPA <sup>(2)</sup> "travaux de conduite et entretien des engins agricoles"	R.482	A, F, G	10 ans
BPA <sup>(2)</sup> "travaux des productions horticoles"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.486	B <sup>(PE)</sup>	5 ans

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

<b>Les diplômes, titres ou certificats ci-dessous peuvent dispenser leur titulaire du ou des CACES® suivants :</b> (les conditions de la dispense sont rappelées dans la réponse à la question U.014 du FAQ CACES® 2020)	<b>Famille</b>	<b>Catégories</b>	<b>Durée de dispense</b>
	R.489	3	5 ans
BPA <sup>(2)</sup> "travaux de la production animale"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
BPA <sup>(2)</sup> "travaux de la vigne et du vin"	R.482	A, F	10 ans
	R.489	3	5 ans
BPA <sup>(2)</sup> "travaux des aménagements paysagers"	R.482	A, F	10 ans
	R.489	3	5 ans
BPA <sup>(2)</sup> "travaux forestiers"	R.482	A, F	10 ans
	R.490	-	5 ans
Baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'entreprise agricole"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3, 5	5 ans
Baccalauréat professionnel "forêt"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.490	-	5 ans
Baccalauréat professionnel "productions aquacoles"	R.482	A	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat professionnel "agroéquipement"	R.482	A, F, G	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat Professionnel "aménagement paysagers"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat professionnel "gestion des milieux naturels et de la faune"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3	5 ans
Baccalauréat professionnel "conduite de productions horticoles"	R.482	A, F	10 ans
	R.486	B <sup>(PE)</sup>	5 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "développement de l'agriculture des régions chaudes"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "agronomie : productions végétales"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les diplômes, titres ou certificats ci-dessous peuvent dispenser leur titulaire du ou des CACES® suivants : (les conditions de la dispense sont rappelées dans la réponse à la question U.014 du FAQ CACES® 2020)	Famille	Catégories	Durée de dispense
BTSA <sup>(3)</sup> "agronomie : productions végétales"	R.489	3	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "gestion forestière"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.490	-	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "aquaculture"	R.482	A	10 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "productions animales"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "production horticole"	R.482	A, F	10 ans
	R.486	B <sup>(PE)</sup>	5 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "viticulture-œnologie "	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3, 5	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "génie des équipements agricoles"	R.482	A, F, G	10 ans
	R.489	3	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "aménagement paysagers"	R.482	A, F <sup>(PE)</sup>	10 ans
	R.489	3, 5	5 ans
BTSA <sup>(3)</sup> "gestion et protection de la nature"	R.482	A <sup>(PE)</sup>	10 ans
CS <sup>(6)</sup> "arboriste élagueur"	R.486	B <sup>(PE)</sup>	5 ans

Les diplômes, titres ou certificats ci-dessous peuvent dispenser leur titulaire du ou des CACES® suivants : (les conditions de la dispense sont rappelées dans la réponse à la question U.014 du FAQ CACES® 2020)				
3. Titres professionnels et certificats délivrés sous l'égide du ministère du Travail	Jusqu'au 31/12/2019		A compter du 01/01/2020	
	Recommandation	Catégorie(s)	Recommandation	Catégorie(s)
Titre professionnel "Conducteur de bouteur et de chargeuse" ( <i>obtenu avant le 13/10/2021</i> )	R. 372 m	3, 4 et 8	R. 482	C2 et E
Titre professionnel "Conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse" ( <i>obtenu avant le 13/10/2021</i> )	R. 372 m	2, 4 et 8	R. 482	B1, C1 et E
Titre professionnel "Conducteur de niveleuse"	R. 372 m	6	Titre abrogé	
Titre professionnel "Conducteur d'engins de chantier urbain"			R. 482	A et B1
Certificat de compétences professionnelles "Conduire une chargeuse sur pneus"			R. 482	A
Certificat de compétences professionnelles "Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonnes"			R. 482	A
Certificat de compétences professionnelles "Conduire une pelle hydraulique sur pneus"			R. 482	B1

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Titre professionnel "Conducteur d'engins de grands terrassements"			R. 482	B1, C2, D et E
Certificat de compétences professionnelles "Conduire un compacteur sur un chantier de terrassement"			R. 482	D
Certificat de compétences professionnelles "Conduire un tombereau articulé automoteur"			R. 482	E
Certificat de compétences professionnelles "Conduire une pelle hydraulique de production"			R. 482	B1
Certificat de compétences professionnelles "Conduire un bouteur"			R. 482	C2
Titre professionnel "Conducteur de grue à tour"	R. 377 m	Toutes catégories	R. 487	1 et 3
Certificat de compétences professionnelles "Conduire une grue à tour du sol"			R. 487	1
Certificat de compétences professionnelles "Conduire une grue à tour depuis la cabine"			R. 487	3
Titre professionnel "Cariste d'entrepôt"	R. 389	3 et 5	R. 489	3 et 5
Titre professionnel "Préparateur de commandes en entrepôt"	R. 389	1	R. 489	1A

- (1) BP : brevet professionnel
- (2) BPA: brevet professionnel agricole
- (3) BTSA : brevet de technicien supérieur agricole
- (4) CAP : certificat d'aptitude professionnelle
- (5) CAPA : certificat d'aptitude professionnelle agricole
- (6) CS : certificat de spécialisation
- (PE) avec option porte-engin
- \* UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

 Spécificités autorisées pour le Baccalauréat Professionnel « Logistique » : en fin de classe de 1<sup>ère</sup> de ce diplôme, les élèves ayant satisfaits aux tests théorique et pratique pour la conduite en sécurité de chariot de manutention automoteur à conducteur porté des catégories 1A, 3 et 5 (attestations de formation et d'évaluation validées) peuvent être dispensés du CACES R.489 catégories 1A, 3 et 5 durant 5 ans.